Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ambassade de France à Libreville
GABON

Rapport de l'Ambassadeur au Conseil Consulaire.

– Année 2014 –

La loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 réorganise et renforce la représentation des Français établis hors de France. Les Français de l'étranger sont aujourd'hui notamment représentés au niveau local, par des Conseillers Consulaires. Ils exercent leurs compétences au sein du Conseil Consulaire, présidé au Gabon, par l'Ambassadeur de France.

L'article 3 de la loi, précise que « chaque année l'Ambassadeur présente au Conseil consulaire un rapport sur la circonscription consulaire et faisant l'état des lieux des actions menées dans les domaines de compétences du conseil consulaire ».

30 janvier 2015

PRELIMINAIRE.

En mai 2014, se sont tenues les premières élections des Conseils Consulaires institués par la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013. La première réunion de cette instance, s'est tenue en juin 2014 pour la circonscription consulaire du Gabon et de Sao-Tomé. Les Conseils Consulaires suivent toutes les questions concernant les ressortissants français sous de multiples aspects (notamment : administration, éducation, protection sociale, sécurité, économique) concernant la communauté française. Prévu par la même loi, le présent rapport de l'Ambassadeur au Conseil est donc le premier de cette nature.

X X X

Au 31 décembre 2013, **1.642.953** de nos compatriotes étaient inscrits au registre mondial des Français établis hors de France, soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation, supérieure à celle observée en 2012 (le nombre d'inscrits avait alors progressé de 1,1%), est légèrement inférieure à la tendance moyenne d'accroissement de la communauté française à l'étranger au cours des dix dernières années, à savoir une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3%.

Inscrits au registre au 31/12/2013

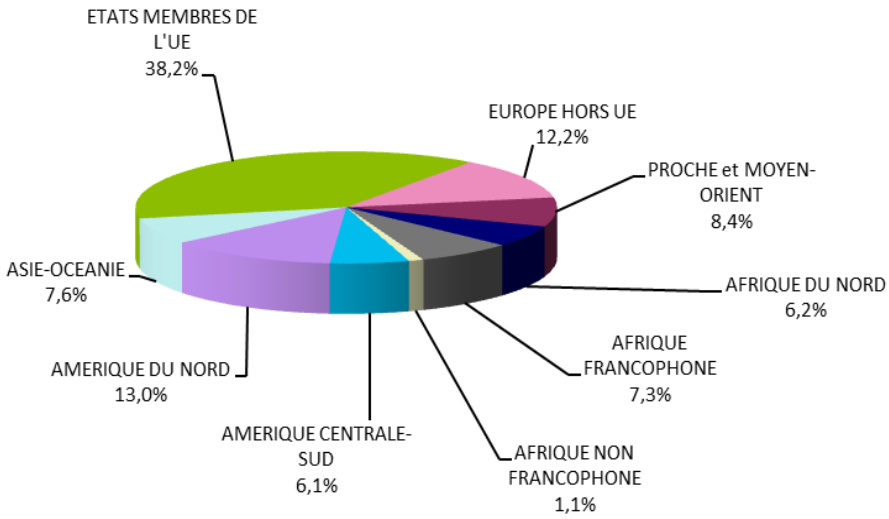

I – EVOLUTION DE LA POPULATION FRANÇAISE INSCRITE DANS LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE.

Par rapport à 2012 [1], la population française d'Afrique francophone inscrite en 2013 connait une augmentation de 2%. Avec environ 3.400 de nouveaux inscrits en 2013, elle enregistre une croissance de l'ordre de 2%, supérieure à celle constatée l'année précédente (0,4 % avec 500 nouveaux inscrits).

Avec 10.968 français inscrits au Registre Mondial au 31 décembre 2013, la communauté française du Gabon est la quatrième d'Afrique subsaharienne francophone, et se positionne derrière celles du Sénégal (19.661 inscrits), de Madagascar (18.607), et de la Côte d'Ivoire (14.162) [2]. Ces quatre pays représentent plus de la moitié des communautés françaises installées en Afrique subsaharienne francophone (119.723 inscrits).

Depuis 2012, le nombre d'inscrits au Consulat général de France de Libreville [3] est en légère baisse. En passant de 11.153 inscrits en 2012 à 10.597 fin 2014, on enregistre une baisse [4] de l'ordre de 5 % sur la période.

Fin 2013, les grandes caractéristiques de la population inscrite au registre sont les suivantes :

- 8.007 français sont inscrits au Consulat général de France de Libreville, pour 2.522 à la Chancellerie détachée de Port Gentil, contre respectivement 8.367 et 2.497 fin 2012.

  On relève donc que la baisse du nombre d'inscrits concerne essentiellement Libreville. De son côté, le nombre d'inscrits sur Port Gentil est en légère hausse.
- 96 % des inscrits sont installés sur les deux grandes villes de Libreville et de Port Gentil (respectivement 73 et 23%).
- 43,8% de femmes pour 56,2% d'hommes.
- plus de 51% d'entre eux ont entre 26 et 60 ans.
- 33.5% de double-nationaux [5].

[1] Les chiffres de l'année 20104 ne sont pas disponibles au moment de la rédaction du rapport.

[2] Pour sa part, fin 2013, la communauté française installée à Maurice comprend 10.322 inscrits et se place juste derrière celle du Gabon

[3] Y compris les français installés à Port Gentil.

[4] A contrario, on relève une légère augmentation du nombre d'inscrits sur la liste électorale consulaire (LEC) qui passe de 6.863 en 2013 à 7.075 en 2015.

[5] Le Gabon reconnaît la double nationalité.

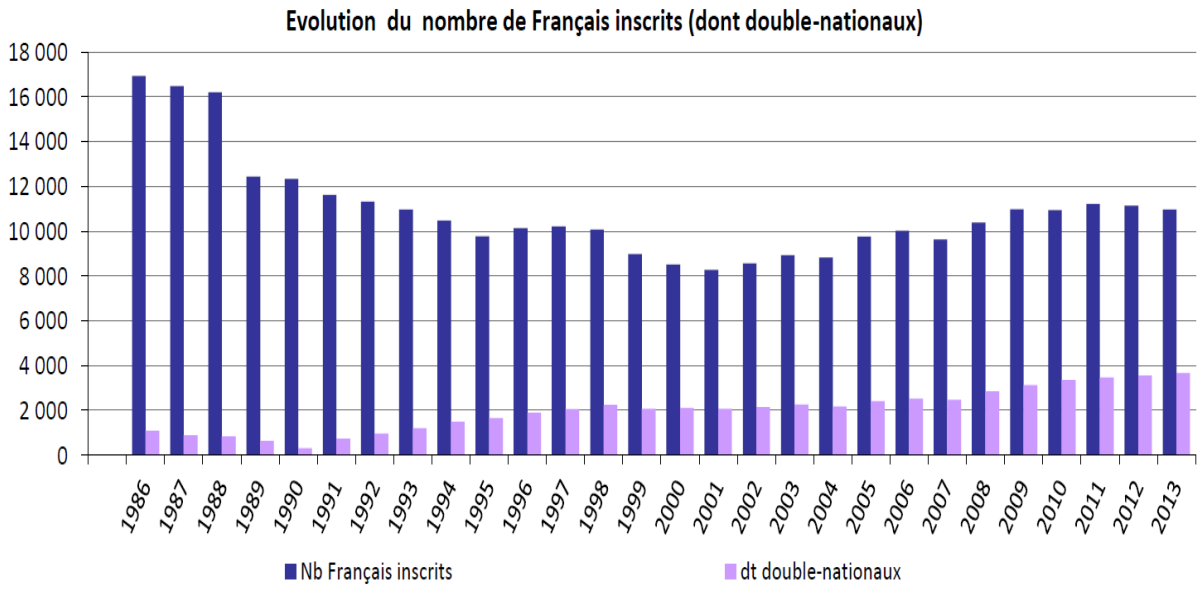

X X X

II – ACTIVITE ADMINISTRATIVE.

2.1 – Administration des français.

Le tableau ci-après présente le volume des documents administratifs établis/délivrés par le service de l'accueil consulaire et par celui de l'état civil du Consulat général de Libreville [6] pendant les années 2013 et 2014

Demandes traitées	2013	2014
Passeports (1)	1.375	1.557
Laisser-passer	79	80
CNI (2)	385	473
Transcription	505	576
Actes divers (3)	1.375	1.456
Acquisition de la nationalité	87	20
Actes notariés	18	18

(1) délai moyen de délivrance : 11 jours
(2) délai moyen de délivrance : 6 semaines
(3) livret de famille, acte de naissance, levée d'acte…

[6] Y compris les documents établis par la Chancellerie détachée de Port Gentil.

2.2 – Organisation de scrutins électoraux.

En 2014, le Consulat général a organisé trois scrutins électoraux :

- le 25 mai 2014 : élection des Conseillers Consulaires.
- le 25 mai 2014 : élection des représentants au Parlement européen.
- le 24 juin 2014 : élection des conseillers à l'AFE de la circonscription consulaire d'Afrique Centrale, Australe et Orientale, et Océan Indien.

2.3 – Bilan de la délivrance des visas de l'année 2014.

Evolution 2006/2014

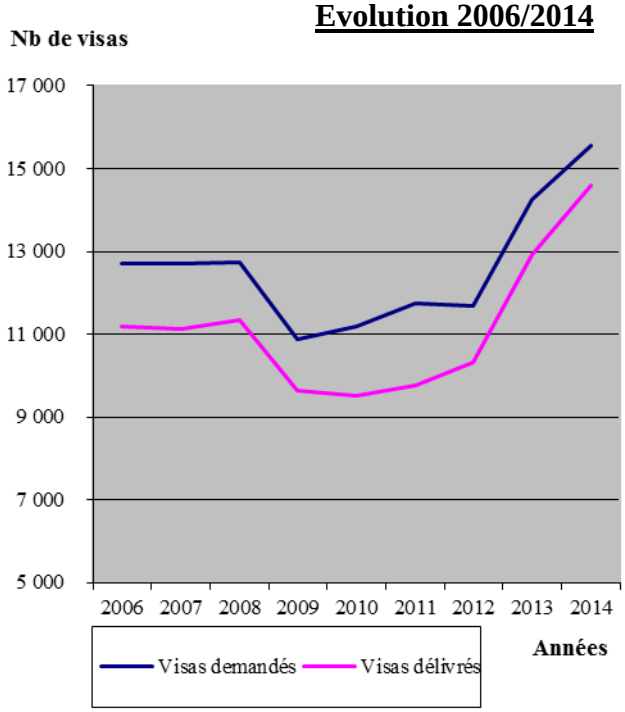

Quelques chiffres significatifs.

- 15.557 demandes ont été instruites en 2014, soit une augmentation de +32 % de la demande traitée par rapport à 2011.
- 14.267 visas ont été délivrés en 2014, soit + 42 % par rapport à 2011.
- En 2014, plus de 94 % des visas demandés auront été délivrés, soit un taux de refus de l'ordre de 5.9 %.
- Un visa sur cinq délivré est un visa de circulation pluriannuel. Un quart de ces visas de circulation le sont pour une durée de quatre années.
- Avec 735 visas pour études en France, le Consulat général aura attribué en 2014 36 % de visas cette catégorie en plus qu'en 2013.

X X X

III – PROTECTION ET ACTION SOCIALES.

De façon générale et si on s'appuie sur les bilans faits ces dernières années, la situation des ressortissants français au Gabon évolue :

- difficulté à trouver un emploi et nombreux licenciements en raison notamment de la « gabonisation » des postes,
- conditions de vie locales plus difficiles (augmentation du prix des loyers et de nombreuses denrées alimentaires, …),
- qualité correcte du système médical local mais contrastée par l'insuffisance de l'offre et la cherté des coûts, notamment ceux d'hospitalisation.

On note aussi un état physique dégradé chez de nombreux compatriotes. La pénibilité du climat (équatorial) en est une des causes. Le service social reçoit régulièrement des hommes âgés entre 55 et 64 ans, principalement issus des secteurs en crise économique du bois et du BTP, n'ayant plus d'emploi et n'ayant jamais cotisé auprès d'une caisse de retraite, ainsi que des jeunes de moins de 30 ans ne trouvant pas d'emploi au Gabon. Se présente également un nombre sans cesse croissant de personnes n'ayant ni couverture santé, ni assurance rapatriement.

3.1 – Les aides sociales versées par le Consulat général.

La programmation des aides sociales versées aux ressortissants français à l'étranger s'effectue dans le cadre du CCPAS [7].

3.1.1 – Les crédits alloués aux aides sociales.

	2011 (€)	2012 (€)	2013 (€)	2014 (€)
Demandés (1)	187.732	182.314	155.797	135.437
Accordés (2)	186.745	173.596	152.584	148.427
Délégués (3)	184.728	161.558	141.266	144.773
Exécutés (4)	188.558	161.558	144.514	146.905
- dont allocations	*175.439*	*150.366*	*128.324*	*130.994*
- dont secours occasionnels	*13.119*	*10.192*	*16.790*	*15.911*

(1) enveloppe demandée par le Conseil consulaire en formation « sociale »
(2) enveloppe accordée par la Commission permanente
(3) enveloppe déléguée
(4) enveloppe exécutée après les différents transferts et abondements entre lignes budgétaires

[7] Le CCPAS réunit l'administration, les élus des français de l'étranger de la circonscription consulaire, les présidents d'associations de français de l'étranger pour notamment préparer le budget social du poste. Depuis le 1er juin 2014, les questions sociales sont de la compétence du conseil consulaire qui se réunit en formation « sociale », également appelé CCPAS (Conseil consulaire pour la Protection et l'Action Sociale).

3.1.2 – Le volume total et la répartition des allocations.

Le tableau ci-après retrace l'évolution depuis 2006 du nombre de bénéficiaires des différentes allocations versées

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AS	19	20	18	20	24	23	21	18	15
AAH	12	12	12	10	9	10	8	8	7
AEH	6	8	10	8	8	6	8	8	9
SMSE	9	15	9	6	4	5	8	8	5
ADD	0	0	0	0	3	1	0	0	0
TOTAL	**46**	**55**	**49**	**44**	**48**	**45**	**45**	**42**	**36**

AS = allocation de solidarité
AAH = allocation adultes handicapées
AEH = allocation enfant handicapé
SMSE = secours mensuel spécifique enfant
ADD = aide discontinue

Les deux graphiques ci-après montrent la répartition par nature d'allocation et l'évolution du nombre d'allocataires.

Répartition par nature d'allocation (année 2014).

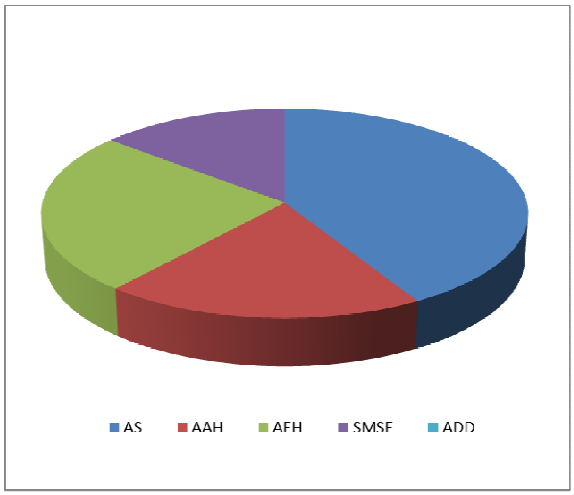

Evolution du nombre d'allocataires sur la période 2006/2014

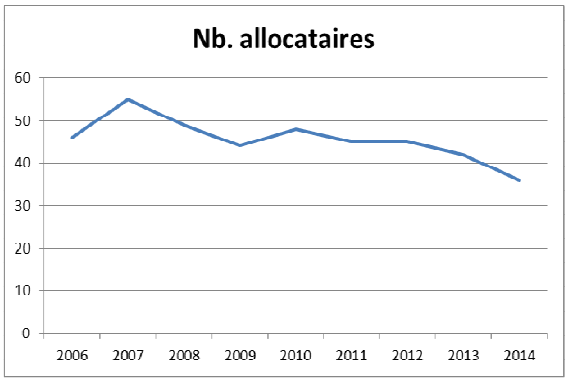

Deux points méritent d'être soulignés [8]:

- une tendance à la baisse du nombre global de bénéficiaires depuis 2007.
- une baisse concernant principalement le nombre d'allocations de solidarité (-33%) et celui des allocations versées aux adultes handicapés (-50%).

[8] Les tendances et évolutions doivent toutefois être interprétées avec prudence compte tenu de la faiblesse des effectifs en jeu.

Exécution de l'année 2014.

En 2014, le nombre de ressortissants français bénéficiaires d'une allocation a varié entre 34 et 37, contre 38 en programmation initiale corrigée [9]. En fin d'exercice 2014, 14 personnes bénéficiaient d'une allocation de « solidarité », sept d'une allocation « adulte handicapé », neuf enfants d'une allocation « enfant handicapé », et cinq enfants d'un « secours mensuel spécifique enfant ».

A relever les évolutions suivantes en cours d'année :

- la suppression de trois allocations en raison de départs définitifs : une allocation « enfant handicapé », une allocation de « solidarité » [10] et un « secours mensuel enfant » (SMSE).
- la suppression d'un SMSE car le bénéficiaire avait atteint la majorité et ne pouvait donc plus prétendre à percevoir une telle aide.
- l'attribution d'une nouvelle allocation « adulte handicapé ».

3.1.3 – Demande de réappréciation du taux de base.

La situation économique des allocataires au Gabon est difficile ; ceci est notamment lié à l'augmentation régulière du coût de la vie. Le Conseil Consulaire réuni en formation « sociale » en novembre 2014 a proposé au Ministère français des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) une hausse du taux de base pour l'exercice 2015 sur la base de l'inflation mesurée [11]. Ceci porterait le taux de base de 497 € actuellement à 522 €.

3.2 – Les aides/secours occasionnels.

En 2014, 35 secours occasionnels ont été accordés à des ressortissants français en difficulté pour un montant total de 15.911,82 €. Ils se répartissent de la manière suivante :

- neuf aides médicales pour un montant total de 6.449,71 €.
- six aides ponctuelles enfant pour un montant total de 1.646,45 €.
- une aide pour frais d'obsèques pour un montant de 750 €.
- 18 aides « autres » pour un montant total de 7.065,66 €.

3.3 – Les rapatriements.

Le Consulat général se rapproche systématiquement des familles afin qu'elles assument les frais de rapatriement de leur parent indigent ou malade. Si la famille ne dispose pas des

[9] Cette évolution régulière est liée aux décès, à des départs définitifs et à de nouvelles prises en charge, tant en programmation qu'en cours d'exécution.

[10] Outre un rapatriement en France, la situation sanitaire de la personne concernée (également allocataire du CCPAS) a nécessité un placement en EHPAD.

[11] Donnée transmise par le service économique de l'Ambassade de France au Gabon.

ressources nécessaires, une demande de financement est transmise au MAEDI en vue d'une prise en charge du rapatriement par celui-ci.

Toutefois, le Consulat général ne dispose que d'une vue restrictive du volume de rapatriements effectués. En effet, un grand nombre de nos compatriotes dispose d'une assurance adaptée et en font usage directement sans en avertir le poste (cas des rapatriements sanitaires notamment).

Le graphique ci-contre détaille l'évolution du nombre de rapatriements assurés par le Consulat général depuis 2006, sur financement du MAEDI.

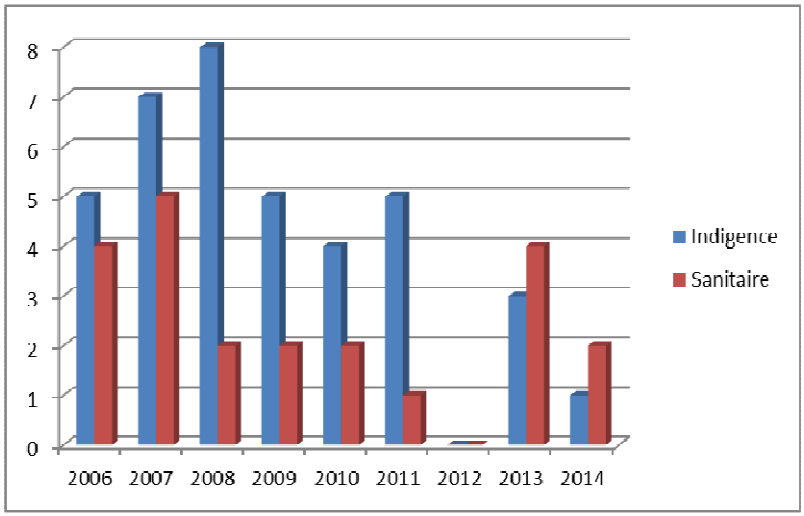

3.4 – La 3ème catégorie aidée de la CFE.

En 2014, la Commission d'attribution [12] du bénéficie de la « 3ème catégorie aidée » de la CFE aux ressortissants français en difficulté a examiné 13 demandes. Ces dernières se répartissent de la manière suivante :

- huit demandes de renouvellement ; toutes ont fait l'objet d'un accord du Conseil Consulaire.
- cinq nouvelles demandes ont été examinées ; quatre d'entre elles ont fait l'objet d'un accord.

3.5 – Aide aux détenus.

Nb de ressortissants français incarcérés au Gabon au 31 décembre 2014.

- Libreville : quatre dont trois en détention préventive et un ayant fait un recours en cassation.
- Port Gentil : deux en détention préventive
- Oyem : un en détention préventive.

[12] Depuis le 1er juin 2014, les compétences de la Commission d'attribution sont dorénavant dévolues au Conseil Consulaire qui se réunit en formation « sociale ».

Le suivi et le soutien aux détenus sont assurés concomitamment par le Consulat général et par l'Association de Solidarité des Français du Gabon (ASFG). Une bénévole de l'association effectue une visite hebdomadaire et tente de répondre aux besoins de première nécessité, à savoir les besoins alimentaires, médicaux ou vestimentaires. Les agents consulaires effectuent également des visites.

Les conditions de détention seraient strictes mais correctes (pour ce type d'établissement), dès lors qu'un soutien régulier et complémentaire est apporté aux détenus. Il est donc fait appel en priorité aux membres de la famille du détenu et, à défaut, l'ASFG complète afin d'assurer ce minimum vital.

Aussi, lors des absences des membres de l'ASFG, le service social de ce poste les remplace pour apporter les produits alimentaires, afin de maintenir cette chaîne de solidarité.

3.6 – L'Association de Solidarité des Français du Gabon (ASFG).

La collaboration entre les services consulaires et l'Association de Solidarité des Français au Gabon (ASFG) est excellente.

Cette dernière apporte son aide à nos compatriotes en difficulté tout au long de l'année, en faisant preuve de dynamisme et de réactivité dans des situations d'urgence, en liaison étroite avec le Consulat général. Cette collaboration permet de donner une réponse efficace et appropriée aux besoins de nos compatriotes, parfaitement complémentaire du CCPAS, qui ne peut résoudre tous les cas. Pour leur part, le chef de poste consulaire et le chef de chancellerie participent régulièrement aux réunions mensuelles du conseil de l'association. Ces réunions permettent également au Consulat général de présenter les demandes d'aides préalablement évaluées dont il aurait connaissance.

Les membres de l'ASFG restent toutefois inquiets quant à l'avenir de l'action sociale au Gabon, en raison de la suppression de l'ETP d'assistante sociale au Consulat général depuis l'été 2011. En effet, cette dernière apportait son expertise et travaillait en étroite collaboration et en excellente complémentarité avec l'ASFG.

Depuis 2011, l'association a bénéficié d'une subvention annuelle [13] afin de l'aider à recruter un permanent social à raison d'une journée, puis de deux journées par semaine. Cette permanence se tient le mardi et le jeudi dans les locaux du Consulat général. Après quatre années de fonctionnement, ce dispositif confirme sa pertinence et son efficacité ; il exprime, s'il le faut, la complémentarité et la bonne articulation des actions de l'ASFG avec celles du Consulat général.

X X X

[13] Subvention de 3.000 € en 2011, 5.000 € en 2012, 5.000 € en 2013 et 4.000 € en 2014.

IV – EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE.

En 2014, le Consulat général de France a permis à trois ressortissants de suivre une formation dans un centre AFPA en France [14]. Pour les cas présents, il s'agit de formations de 8 à 9 mois sans les domaines des ressources humaines (assistant de RH), de l'hôtellerie (agent de restauration) et du tourisme (agent d'accueil touristique).

X X X

V – ENSEIGNEMENT FRANÇAIS (BOURSES ET AIDES A LA SCOLARITE).

En application des instructions, le Consulat général de France organise chaque année deux Commissions Locales des Bourses [15] afin de proposer à l'AEFE que soient délivrées sur critères sociaux des bourses pour des enfants français régulièrement inscrits au Registre des Français de l'Etranger fréquentant des établissements scolaires du réseau de l'AEFE.

Pour l'année scolaire 2014/15, 224 bourses ont été ainsi accordées à des enfants de 171 familles en difficulté, pour un montant total de 629.144 € (soit 412.692.079 Fcfa)

Pour l'année scolaire 2013/14, 190 enfants avaient bénéficié d'une bourse pour un montant total de 527.295 € (soit 345.883.532 Fcfa).

Evolution du nombre de boursiers

Le graphique ci-contre montre l'évolution du nombre de bourses accordées depuis l'année scolaire 2012/2013 [16], tout établissement confondu.

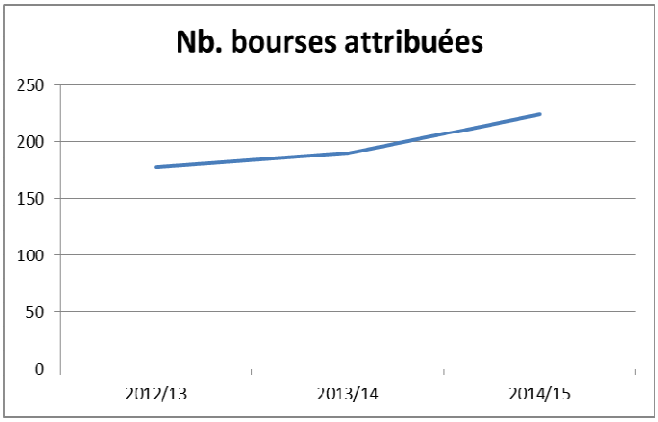

X X X

[14] Il convient toutefois de noter qu'en raison du non renouvellement en 2015 du marché interministériel de formation professionnelle des publics fragiles pris en charge par l'Etat, aucune candidature n'a plus été acceptée dès le 30 septembre 2014.

[15] Depuis le 1er juin 2014, les compétences des Commissions Locales des Bourses (CLB) sont dorénavant dévolues au Conseil Consulaire qui se réunit en formation « éducation ».

[16] S'il n'est pas possible d'apprécier l'évolution globale du nombre d'aide à la scolarité sur un plus grand nombre d'années en raison du changement de dispositif en 2012/13 dans les classes de lycée, on relève toutefois que le nombre de boursiers reste stable (compris chaque année entre 70 et 80) dans les EPC depuis l'année scolaire 2008/2009..

VI – COMMUNICATION.

Chaque début d'année, le Consulat général publie un « Guide d'accueil » mis à jour des évolutions de l'année écoulée ou à venir. Ce document mis à la disposition de la communauté française donne un ensemble d'informations sur les multiples compétences du Consulat général et sur les différentes démarches qui peuvent être réalisées sur place ou en ligne.

Un dépliant relatif à l'inscription au Registre des Français auprès des services consulaires verra très prochainement le jour. Adressé à toutes personnes inscrites (disposant d'une adresse électronique), mis en ligne sur le site du poste et en libre-service au Consulat général, il a pour objectif de donner des informations utiles sur l'intérêt de s'inscrire (élections, aides sociales, sécurité…).